

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE619

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 25

À l'alinéa 25, substituer aux mots :

« manquements ou les infractions »,

les mots :

« infractions et manquements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.